

# CER LES REMPARTS PONTOISE

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



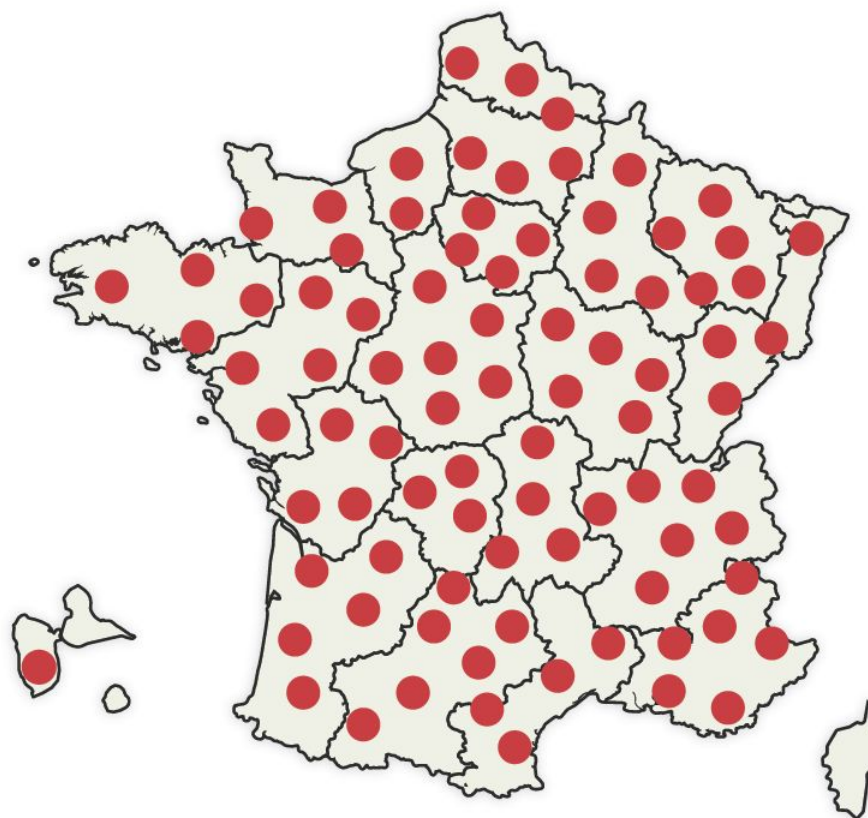
**550**  
CENTRES



**60**  
POIDS LOURDS



**450**  
MOTOS



# NOTRE ÉQUIPE

## CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Sylvie DROUART



## RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET RÉFÉRENT ENTREPRISE ET HANDICAP

Didier DROUART



**#ENJOY  
DRIVING**

\*LE PLAISIR DE  
CONDUIRE

## NOS ENSEIGNANTS

Sylvie DROUART  
Formations dispensées  
- Permis B  
- Autorisation  
N°:A0209502280



**ENSEIGNANTS  
EXPERTS**

Didier DROUART  
Formations dispensées  
- PERMIS B  
- PERMIS AM-B96  
- Autorisation  
N°:A0209502280



**ENSEIGNANTS  
EXPERTS**



# LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

## **Déroulement**

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

## **Obtention du "code"**

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

### **Validité**

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans.

### **Des règles à connaître tout au long de la vie**

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'**économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



# TOUT SAVOIR SUR LE JOUR DE L'EXAMEN CE QU'IL FAUT PRÉVOIR

## ÉPREUVE THÉORIQUE

L'inscription à l'examen du Code est effectuée directement par vos soins, en ligne ou par téléphone, auprès du centre agréé de votre choix. Pensez à vous munir de votre numéro NEPH.

Votre examen doit être réservé au plus tard la veille de la date souhaitée : il n'est plus possible de se présenter sans rendez-vous, ni de réserver une session pour le jour même.

### À apporter le jour de l'épreuve :

- votre convocation à l'examen ;
- votre attestation d'inscription ou, à défaut, votre numéro NEPH ;
- un titre d'identité en cours de validité et en bon état : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- un moyen de paiement pour régler les frais d'examen (30 €).

## ÉPREUVE PRATIQUE

### Convocation et horaire de présentation

Dès réception de la date de votre examen, nous vous communiquons la date et l'heure du rendez-vous, rappelées par message la veille. Le départ se fait toujours depuis l'école de conduite.

### Modalités d'accompagnement

Un enseignant de l'établissement vous accompagne jusqu'au centre d'examen. Il n'intervient pas dans l'évaluation réalisée par l'inspecteur.

### Documents à présenter

Un titre d'identité en cours de validité et en bon état est obligatoire : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (liste complète : arrêté du 23 décembre 2016). Les candidats en AAC présentent également leur AFFI.

**Tout retard, ainsi que l'absence ou la non-validité de l'un des documents exigés, peut entraîner l'annulation de l'examen.**

En cas d'empêchement, prévenez votre agence : nous étudierons ensemble les conditions de nouvelle présentation.



# POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

## LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

## L'AVANTAGE?

**La réduction de la période probatoire :**

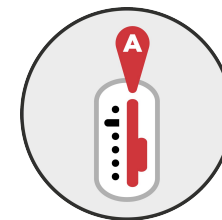
- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

## LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO ou MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



# PASSERELLE BOITE AUTO VERS BOÎTE MANUELLE



## LE PROGRAMME

### Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

### Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

## LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO en boîte auto**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: individuel
- Formation 100% pratique dont 1 heure de simulateur maximum
- Pour pouvoir conduire un véhicule à boîte manuel après la formation, il faut préalablement avoir mise à jour et être en possession du titre définitif de conduite correspondant

## Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

**Durée :**  
**Entre 45 min**  
**et 1h00**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **SIMULATEUR**

Evaluation réalisée sur rendez-vous

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champs visuel, émotivité.
- vos **motivations** (**attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière**)

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

**Durée :**  
**45 min**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **VÉHICULE : Cas annulation de permis ou transfert dossier**

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière  
Evaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée

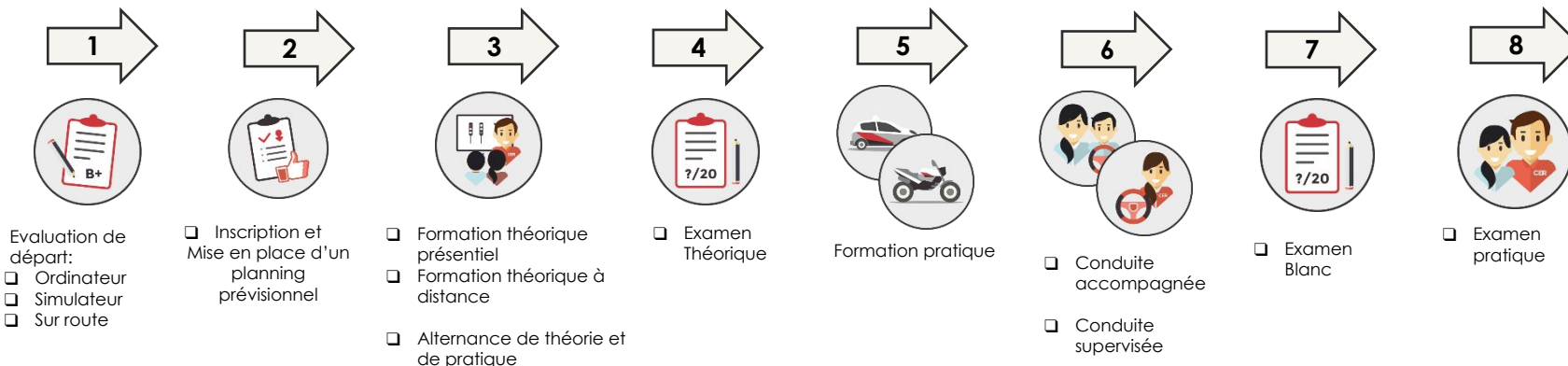
## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

# PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....



## COURS RECOMMANDÉS

**Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

### THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Alcool et stupéfiants
- ☐ Défaut de port de la ceinture de sécurité
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- ☐ Vitesse
- ☐ Distracteurs
- ☐ **Spécificité du groupe lourd**
- ☐ **Spécificité du 2 roues**

### PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **soutien média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

### PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de la formation initiale **20h de conduite minimum (13h en boîte automatique)** avec l'enseignant, que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir un **examen théorique** général (ETG) valide
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum ou 13h en boîte auto**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite ou après validation par inspecteur du permis de conduire lors de l'examen pratique.

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir **l'accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### A NOTER

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



# Financement fonds publics ou mutualisés (ex : CPF)

## Qu'est-ce que le CPF

Tous les salariés âgés de 16 ans et plus disposent d'un Compte Personnel de Formation. Ce compte est crédité chaque année afin de permettre à son détenteur de suivre des formations financées par celui-ci.

Votre CPF vous offre la possibilité de financer votre permis de conduire dans la limite du plafond disponible.

Ce financement concerne les catégories A1, A2, B, B1, BE, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE sous certaines conditions.

## Le positionnement

En cas de financement par des fonds publics ou mutualisés, nous étudierons ensemble à travers un court questionnaire votre projet professionnel, vos motivations, votre expérience passée et éventuellement les compétences déjà acquises en lien avec le permis visé.

## CER LES REMPARTS

9, place de la piscine 95300

ROUEN Métropole  
Numéro d'Agrément Préfectoral : E1109509470

### HORAIRES DES COURS DE CODE AVEC ENSEIGNANT \*



**MER. 17h00 – 19h00**

**VEN. 18h00 – 19h00**

**SAMEDI 11h00 – 13h00**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE SENCE ET DES TESTS DE CODE



**MARDI 10h-12h 16h-18h**

**MERCREDI 16h-19h**

**JEUDI 10h-12h 16h-18h**

**VENDREDI 16h-19h**

**SAMEDI 10h-14h**

### HORAIRES DES COURS DE CONDUITE



**du Lundi au Vendredi**

**8h00 – 19h00**

**Samedi**

**8h00 – 17h00**

\*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction

Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception. Une réponse est apportée dans un délai de 7 jours ouvrés.



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**



**1€ / JOUR**  
**= 1 PERMIS**  
**AU CHOIX !\***

Plus d'infos sur  
**CER.ASSO.FR**

**PARLONS-EN !**



## CONTACT

### CER LES REMPARTS

9, place de la piscine

95300 PONTOISE

Tél : 01.30.32.76.05

[email@cer-lesremparts.com](mailto:email@cer-lesremparts.com)

Documentation disponible sur

[www.cer-lesremparts.com](http://www.cer-lesremparts.com)

ou

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille: ...

N° D'AGRÉMENT : E1109509470

**CER**  
CLUB ÉQUESTRE RÉPUBLICAIN